Ville de
Saint-Sauveur

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
Projets de règlement d'urbanisme

Aux personnes et organismes intéressés.

AVIS est donné que lors d'une séance ordinaire tenue le 21 octobre 2026, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- **Règlement 222-111-2026 amendant le *Règlement de zonage 222-2008* afin d'apporter plusieurs modifications (Omnibus automne 2026)**

- **Règlement 225-23-2026 amendant le *Règlement 225-2008 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale* afin d'apporter plusieurs modifications (Omnibus automne 2026);**

- **Règlement 612-02-2026 amendant le Règlement de construction 612-2025 afin d'apporter plusieurs modifications (Omnibus automne 2026);**

- **Règlement 613-03-2026 amendant le Règlement sur les permis et certificats 613-2025 afin d'apporter plusieurs modifications (Omnibus automne 2026)**

- **Règlement 615-02-2026 amendant le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble afin d'apporter une modification aux dispositions ne pouvant pas faire l'objet d'une demande de PPCMOI (Omnibus automne 2026)**

- **Règlement 616-01-2026 amendant le Règlement sur les dérogations mineures 616-2025 afin d'apporter des modifications (Omnibus automne 2026)**

 Les règlements concernent l'ensemble du territoire de la ville de Saint-Sauveur.

Une assemblée publique aura lieu le **4 novembre 2026** à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie.

Au cours de cette assemblée publique, monsieur le Maire ou un membre du conseil désigné par lui expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes ou organismes qui désirent s'exprimer sur ce sujet.

Le projet est disponible pour consultation au Service du greffe, du lundi au jeudi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h au 1, place de la Mairie ou sur le site Internet de la Ville dans la section « Projets de règlements en cours ».

FAIT À SAINT-SAUVEUR, ce 23 octobre 2026.

Le greffier et directeur du Service juridique, greffe et vie démocratique,

Yan Senneville, OMA